

DECRET N° 81 - 440 du 29 Décembre 81

abrogeant, en ce qui concerne le
Camarade AGONDOHOUI Jean, Directeur
des Affaires Financières et Adminis-
tratives par intérim du Ministère du
Commerce, les dispositions du décret
N° 78-153 du 13 juin 1978 portant
nomination à la Présidence de la
République et dans les Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 78-153 du 13 juin 1978 portant nomination à la
Présidence de la République et dans les Ministères ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti
de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National en sa séance
du 23 Décembre 1981 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées, en ce qui concerne le
Camarade AGONDOHOUI Jean, Directeur des Affaires Financières et
Administratives par intérim du Ministère du Commerce, les dispo-
sitions du décret N° 78-153 du 13 juin 1978 portant nomination
à la Présidence de la République et dans les Ministères.

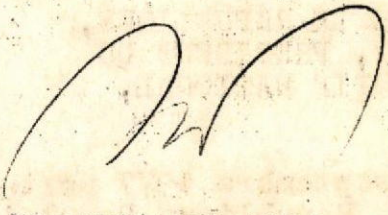
Article 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 Décembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGG 4 SPD 2
MC 6 Autres Ministères 21 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections
4 DCCT-ONEPI- Gde Chancellerie 3 BCP 1 UNB-FASJEP-INSJA 6
DB-DCF-DSDV-DI 16 Trésor 4 Préfets 6 Intéressé 1 JORPB 1.